

DEC213966DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Maria Inês RE, à M. Doan PHAM MINH et à Mme Patricia ARLABOSSE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5302 intitulée Centre de recherche d'Albi en génie des procédés des solides divisés, de l'énergie et de l'environnement (RAPSODEE)

LE/LA DIRECTEUR/TRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201540DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5302, intitulée Centre de recherche d'Albi en génie des procédés des solides divisés, de l'énergie et de l'environnement (RAPSODEE), dont la directrice est Mme Fabienne ESPITALIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Maria Inês RE directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de à Mme Maria Inês RE, délégation est donnée à M. Doan PHAM MINH, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de à Mme Maria Inês RE, et de M. Doan PHAM MINH délégation est donnée à Mme Patricia ARLABOSSE directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 14 décembre 2021

La directrice d'unité
Fabienne ESPITALIER

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.